

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal - Séance du 24 septembre 2015

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Membres présents : 40 membres

Mesdames ROHFRIEDTCH Anne-Marie, ROTH Sandrine, SCHALLER Véronique, FIACRE Gabrielle, BRUMPTER Nadine, JACOB Chantal, LETZ Lucienne, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, STIRNEMANN-BLUCHER Christine, PEREZ Madeleine, GEIGER Nathalie.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Joseph, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, HERRMANN Marc, SCHOENHENTZ Frédéric, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, BURGER Etienne, GANGLOFF Jean-Charles, HUBER Luc, WASERMAN Sylvain, TOUSSAINT Jean-Luc, HEPP René, STERN Michel, LAMBERT Jean-Charles, HOENEN Claude, EHRHART Mathieu, NONNENMACHER Jean-Jacques, ESSLINGER Bernard.

Madame MARQUES Virginie a donné procuration à Monsieur WASERMAN Sylvain pour voter en son nom.

Monsieur JACOB André a donné procuration à Madame BAUER Liliane pour voter en son nom.

Madame LEMMEL Marie-Claude a donné procuration à Monsieur LAMBERT Jean-Charles pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre

Madame HOFMANN Marylène

1. Installation de nouveaux membres du Conseil Communautaire

a. Commune de Gougenheim

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que suite à la démission de Monsieur Bernard KLEIN, le nouveau conseiller communautaire titulaire de la Commune de Gougenheim est Monsieur Frédéric SCHOENHENTZ, Maire de la commune. Il rappelle que cette désignation se fait dans l'ordre du tableau, selon les nouvelles règles en vigueur.

Après lui avoir souhaité la bienvenue, Monsieur le Président proclame ce nouveau membre installé dans ses fonctions. Il lui propose de participer aux travaux de certaines commissions selon son choix.

Ainsi, Frédéric SCHOENHENTZ demande à participer à la Commission Urbanisme.

Les membres du Conseil **prennent acte** de ces vœux et lui souhaite également la bienvenue.

b. Commune de Truchtersheim-Behlenheim

Par ailleurs, le Président informe également les membres du Conseil que Madame Christine STIRNEMANN-BLUCHER remplace Madame Marie-Odile FRIEDRICH, récemment décédée, en tant que conseillère communautaire titulaire de la Commune de Truchtersheim.

Après lui avoir souhaité la bienvenue, Monsieur le Président proclame ce nouveau membre installé dans ses fonctions. Il lui propose de participer aux travaux de certaines commissions selon son choix.

Ainsi, Christine STIRNEMANN-BLUCHER demande à participer aux commissions de travail suivantes :

- Commission Personnes Agées et Handicap,
- Commission Tourisme,
- Commission Petit Patrimoine.

Les membres du Conseil **prennent acte** de ces vœux et lui souhaite également la bienvenue.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2015.

3. Travaux de construction d'un atelier technique intercommunal à Truchtersheim : marchés de travaux

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil du résultat de la consultation qui avait été lancée pour les marchés de travaux du projet de construction d'un atelier technique intercommunal à Truchtersheim.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour procéder au choix des entreprises pour chaque lot. Le résultat de cet appel d'offres est récapitulé dans le tableau suivant :

N°	Désignation du lot	Nom de l'entreprise retenue	Montant du marché		
			Marché de base	Options	Montant total avec options
1	Terrassement / Voirie	RAUSCHER	60 834,35 €		60 834,35 €
2	Gros-Œuvre	SELTZ CONSTRUCTIONS	431 986,67 €	3 254,12 €	435 240,79 €
3	Charpente métallique	FRAMATEC	38 983,18 €		38 983,18 €
4	Étanchéité / Zinguerie	SOPREMA	34 116,88 €	3 120,00 €	37 236,88 €
5	Bardage / Couverture métallique	GALOPIN	89 910,96 €		89 910,96 €
6	Menuiseries extérieures	WEHR MIROITERIE	19 964,80 €		19 964,80 €
7	Portes de garage sectionnelles et pliantes	BN France 2000	16 621,00 €	20 240,00 €	36 861,00 €
8	Serrurerie	SIBLER GROUPE	28 395,00 €		28 395,00 €
9	Plâtrerie / Faux plafonds	CILIA	13 099,00 €		13 099,00 €
10	Menuiseries intérieures	HUNSINGER	10 466,50 €	1 800,00 €	12 266,50 €
11	Chape / Carrelage	LES PEINTURES REUNIES	8 811,00 €		8 811,00 €
12	Peinture / Nettoyage	KRATZEISEN PEINTURE	10 006,50 €	7 713,20 €	17 719,70 €

13	Chauffage / Ventilation	STIHLE FRERES	22 371,96 €		22 371,96 €
14	Electricité	ELECTRICITE KLEIN	49 989,95 €		49 989,95 €
15	Sanitaires	FRANCOIS ET FILS	12 626,00 €		12 626,00 €
16	Réseaux / Assainissement	BEYER ASSAINISSEMENT	69 904,12 €		69 904,12 €
17	Monte-charge	Lot infructueux			
18	Echafaudage	FREGONESE ET FILS	8 176,00 €		8 176,00 €
TOTAL GENERAL			926 263,87 €	36 127,32 €	962 391,19 €

Après discussion, le Conseil Communautaire **autorise** le Président à **signer** les différents marchés à intervenir, ainsi que tous documents relatifs aux travaux de construction de cet atelier technique intercommunal.

4. Complexe sportif judo-basket à Furdenheim : nom de la salle

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que les travaux de construction du complexe judo-basket à Furdenheim se terminent et que son ouverture aux usagers devrait pouvoir se faire au courant des vacances scolaires de la Toussaint.

Outre l'organisation de son fonctionnement, il explique que le moment est également venu de « baptiser » ce complexe sportif en lui donnant un nom. Plusieurs propositions ont ainsi été faites ces derniers mois ; le Bureau des Vice-Présidents propose de retenir le nom suivant :

ESPACE SPORTIF L'UNION KOCHERSBERG ACKERLAND

Après délibération, les membres du Conseil **valide** la proposition des Vice-Présidents et **décident de nommer** le nouvel équipement « ESPACE SPORTIF L'UNION KOCHERSBERG ACKERLAND ».

5. Convention de mise à disposition aux associations utilisatrices

En vue de la mise à disposition de l'Espace Sportif l'Union Kochersberg Ackerland à ses différents utilisateurs, une convention de mise à disposition des locaux a été rédigée afin de formaliser cette mise à disposition et d'en définir les modalités pratiques et financières.

Le Président rappelle que pour l'ensemble des installations sportives communautaire, les utilisateurs prennent en charge une participation financière de 7,62 € / heure.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **valide** le dispositif de convention avec les utilisateurs à compter de la date de livraison de l'équipement et **autorise** le Président à la signer.

6. Conventions de remboursement des charges locatives des ALSH

Le Président rappelle aux membres du Conseil que les accueils périscolaires et extrascolaires de l'ancienne Communauté de communes Ackerland fonctionnent dans des locaux communaux. Les charges liées au fonctionnement de ces locaux (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères, contrôles périodiques) sont supportées par les communes propriétaires, et il conviendrait qu'elles fassent l'objet d'un remboursement par la communauté de communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire **autorise** le Président **à signer** les conventions définissant les conditions de mise à disposition des locaux en faveur de l'accueil périscolaire avec les Communes de Furdenheim, Ittenheim et Quatzenheim.

7. Petit patrimoine

Sur proposition de la Commission Petit Patrimoine, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire **décident d'attribuer** les subventions suivantes pour les travaux de réfection et de mise en valeur du Petit Patrimoine :

Commune	Monument concerné	Coût H.T.	Subvention accordée
DINGSHEIM	Restauration de 3 tableaux et de 2 statues de l'Eglise	16 450,00 €	4 935,00 €
TRUCHTERSHEIM	Restauration d'un calvaire	1 700,00 €	510,00 €
TOTAL		18 150,00 €	5 445,00 €

8. Assurance statutaire : renouvellement du contrat

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Le Président expose :

- Considérant la nécessité pour la communauté de communes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès)
- Considérant que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984
- Considérant que pour équilibrer le financement de cette mission, le centre de gestion demandera aux collectivités adhérentes le versement d'une contribution 'assurance statutaire' de 3% du montant de la cotisation acquittée
- Considérant le mandat donné au centre de gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la communauté de communes
- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le centre de gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019, celui-ci a retenu l'assureur AXA et les courtiers Yvelin-Collecteam et propose les conditions suivantes :
 - o Agents immatriculés à la CNRACL
 - Taux : 4,56 %
 - Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - o Agents non immatriculés à la CNRACL (agents effectuant +/- de 200h / trim.)
 - Taux : 1,27 %
 - Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - o Contrat en capitalisation
 - o Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016
 - o Durée du contrat : 4 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **prend acte** des résultats de la consultation du Centre de gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019
- **autorise** Monsieur le Président :
 - o à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :
 - Agents immatriculés à la CNRACL
 - Taux : 4,56 %
 - Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - Agents non immatriculés à la CNRACL (agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)
 - Taux : 1,27 %
 - Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - Contrat en capitalisation
 - Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016
 - Durée du contrat : 4 ans.
 - o à verser la contribution 'assurance statutaire' au Centre de gestion du Bas-Rhin fixée comme suit : 3% du montant de la cotisation due à l'assureur.
- **précise** que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :
 - o agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité
 - o agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

9. Création poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire **décident de créer** un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016 afin de pérenniser le poste d'un agent recruté en contrat CAE-CUI.

Le traitement sera basé sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs et éventuellement le régime indemnitaire en vigueur.

10. Création poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire **décident de créer** un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2015 afin de faire face aux besoins de l'équipe technique.

Le traitement sera basé sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques et éventuellement le régime indemnitaire en vigueur.

11. Création d'un poste d'adjoint technique

Le Président fait part aux membres du Conseil de la nécessité de recruter un agent d'entretien et de maintenance afin de faire face efficacement au besoin d'entretien du nouveau complexe sportif judo-basket à Furdenheim.

Après délibération, les membres du Conseil Communautaire **décident de créer** un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2015. Dans la mesure du possible, le recrutement se fera par voie d'un contrat aidé CAE-CUI. A défaut, le contrat sera de droit public.

Le traitement sera basé sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques et éventuellement le régime indemnitaire en vigueur.

12. Subvention

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire **décide d'attribuer** une subvention d'un montant de 250,00 € à la Ferme Equestre de Wintzenheim pour l'organisation du Championnat de France amateur de TREC (Techniques de Randonnée Equestre de Compétition).

13. Décisions modificatives

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire **décident** le transfert de crédits suivants :

Budget principal :

→ Section de fonctionnement – dépenses :

-de l'article 60632 – Fournitures de petit équipement, à l'article 61558 – Autres biens mobiliers, transfert d'un montant de 20.000,-€.

-de l'article 6218 – Autre personnel extérieur, à l'article 6217 – Personnel affecté par la commune membre du GFP, transfert d'un montant de 19.750,-€.

-de l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations, à l'article 611 – Contrats de prestations de services avec des entreprises, transfert d'un montant de 150.000,-€.

Budget annexe de l'École de musique :

→ Section de fonctionnement – dépenses :

-à l'article 64131 – Rémunérations, à l'article 6455 – Cotisations pour assurance du personnel, transfert d'un montant de 4.000,-€.

14. Etude sur les possibilités d'extension de l'ALSH Maxi-Mômes à Truchtersheim

15. Visite officielle à Drummondville dans le cadre du jumelage

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'une convention de coopération a été signée en juillet 2010 avec la Ville de Drummondville située au Québec.

Dans le cadre des échanges avec cette collectivité québécoise, une délégation d'élus de notre communauté de communes se rendra à Drummondville du 28 octobre 2015 au 1^{er} novembre 2015.

Un mandat spécial doit être accordé par le Conseil Communautaire aux représentants qui se déplaceront au Québec.

Après délibération, le Conseil Communautaire **donne** mandat spécial à Messieurs Jean-Claude LASTHAUS, Jean-Luc TOUSSAINT et Jean-Charles LAMBERT pour représenter la Communauté de Communes du Kochersberg auprès de la Ville de Drummondville dans le cadre de la visite officielle qui aura lieu du 28 octobre 2015 au 1^{er} novembre 2015.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire **décide** de prendre en charge les sommes exposées par ce voyage et de procéder au remboursement intégral des frais qui seront engagés par les membres du Conseil participants à cette mission, sur présentation de justificatifs de dépenses.

Le Président,
Justin VOGEL